

Assurance Emprunteur
Allianz partenaire de l'Association Trans-Forme,
pour offrir des conditions d'assurance plus justes
aux personnes transplantées rénales et dialysées

Allianz a annoncé il y a quelques semaines la signature avec l'Association Trans-Forme, d'un partenariat portant sur l'assurabilité des personnes souffrant d'insuffisance rénale, qu'elles soient transplantées ou dialysées. L'objectif est de proposer, dans le domaine de l'assurance de personnes (emprunteur et prévoyance) les conditions d'assurance les plus justes possibles.

Ces conditions ont été établies sur la base des connaissances médicales actuelles et après consultation de médecins référents sur cette pathologie. Elles pourront évoluer en fonction des futures avancées de la médecine, notamment dans le domaine des transplantations rénales. Suite aux études menées par Allianz, les conditions d'acceptation de tous les produits d'assurance de personnes du groupe ont été revues et améliorées pour les personnes transplantées rénales ou dialysées.

Ces nouvelles modalités sont applicables dans l'ensemble des réseaux Allianz en France.

Les adhérents de Trans-Forme pourront bénéficier d'un accueil privilégié auprès du cabinet de courtage spécialisé Mercure Assurance.

Un questionnaire médical spécifique a été créé avec l'aide d'un médecin référent afin de fournir en toute confidentialité au service médical d'Allianz les informations nécessaires à l'étude du dossier. C'est votre médecin néphrologue qui remplira le questionnaire médical.

A titre d'exemple illustrant les conditions d'acceptation du partenariat, citons le cas des personnes ayant donné un rein, et pour lesquelles ce don ne fera pas l'objet d'une surprime en assurance décès, pour tout contrat Allianz souscrit par le dit donneur.

Vous sollicitez un emprunt immobilier à caractère personnel ou professionnel

1°) Partie bancaire

- Solliciter votre établissement bancaire qui vous établira un plan de financement.
- Préciser que vous avez la possibilité d'apporter votre propre assurance. En vertu de la Convention AERAS, votre établissement bancaire ne peut vous refuser cet accès à l'assurance.

2°) Partie Assurances

- Contacter le Cabinet Mercure Assurance sur sa plateforme technique de Saint Etienne.
- Françoise Soldati : Tel 04 77 49 32 70 – Fax 04 77 33 37 18 – f.soldati@mercure-assurance.com
- Rappeler le cadre du protocole Allianz/ TF / Mercure signé le 9 juin 2009.

3°) A réception du dossier envoyé par Françoise Soldati

- contacter votre néphrologue : médecin habilité à remplir le questionnaire médical.
- remplir votre partie du dossier.

Pour des raisons de confidentialité médicale: nous vous invitons à bien respecter les consignes en matière d'envoi des dossiers.

4°) Rendre réponse directement au Cabinet de Courtage : transmettre la réponse ?

Françoise Soldati 04 77 49 32 70 - Fax 04 77 33 37 18 – f.soldati@mercure-assurance.com

5°) Assistance technique Trans-Forme - programme assurance emprunteur

Raymond Merle: 06 89 84 05 35 – merle.raymond@wanadoo.fr

Référence : Cf. Convention AERAS : S'assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé